

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3929>



Compte rendu de la CAPA des agrégés : Hors Classe

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Agrégés -



Date de mise en ligne : lundi 23 mai 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dès réception des documents, une semaine avant, nous demandons une audience à Mme le Recteur car même si il y a des améliorations (davantage de collègues du onzième échelon proposés, un peu plus de femmes), nous estimons que ce n'est pas suffisant et qu'en particulier trop de collègues du onzième échelon restent au bord de la route.

L'audience est accordée pour la veille de la CAPA, le 13 avril. Mme le Recteur est présente ainsi que quatre des ses plus proches collaborateurs (M.Ledroit Secrétaire général, M.Haulet secrétaire général, M.Blanc Directeur des ressources humaines, M.Jolivot Directeur de cabinet) Pour les élus FSU, sont présents Françoise Lavau pour le SNES, Benoît Chaisy pour le SNEP et Corinne Terreau pour le SNESUP.

Nous développons les arguments ci-dessous :

L'analyse des résultats de la CAPN fait apparaître les faits suivants :

- La CAPN nomme principalement des collègues validant une ancienneté de 4 ans dans le 11ème échelon ou étant au moins au 11ème échelon.
- Elle a même nommé des collègues qui avaient seulement obtenu l'avis « remarquable » du Recteur mais vérifiant les conditions ci-dessus.
- Elle est attentive à ce que le nombre de personnes nommées en dehors du 11ème échelon n'excède pas le pourcentage fixé au BO.

Ces faits nous donnent raison car, depuis quelques années, en CAPA, nous avons demandé avec insistance que l'avis « exceptionnel » donné par le Recteur soit prioritairement attribué aux collègues en fin de carrière (11ème échelon + 4 ans d'ancienneté dans cet échelon) qui sont les seuls bénéficiaires indiciaires de cette promotion.

Nous avons également demandé que tous les avis « exceptionnels » soient utilisés et nous avons porté une attention particulière au sort des collègues féminines.

Néanmoins l'académie de Dijon a toujours - même si les chiffres sont en progression - un nombre de promus inférieur à ce à quoi elle peut prétendre eu égard à son poids. Et cela a été remarqué en CAPN.

Aussi les élus FSU à la CAPA des Agrégés demandent-ils que le travail préparatoire à la CAPA s'oriente selon ces axes :

- Distribution très majoritaire des avis exceptionnels aux collègues au 11e échelon depuis au moins 4 ans ainsi qu'aux collègues ayant atteint le 11e échelon.
- Équilibre des propositions tout en restant au plus près de la note de service concernant les collègues n'ayant pas atteint le 11e échelon ("au moins 5 % d'enseignants qui n'ont pas encore atteint l'échelon terminal de la classe normale"). Il apparaît, en effet, contre productif d'en retenir plus que 5 %, au détriment d'autres propositions ayant des chances d'aboutir. D'autant plus qu'une promotion à la hors classe n'apporte aucun bénéfice indiciaire avant d'être au 11ème échelon et 4 ans d'ancienneté. L'argument d'un avancement au rythme le plus favorable ne tient pas puisque le collègue concerné possède des notes suffisantes pour avancer au grand choix dans la classe normale. Il nous apparaît également plus juste que les avis exceptionnels soient donnés à des collègues du 11ème échelon car ceux là ont servi davantage l'institution. Enfin nous demandons que soit utilisée la possibilité de faire remonter, malgré un handicap au barème, les collègues méritants qui n'ont pas les points de carrière car ils ont été promus à l'ancienneté, lors de leur passage aux échelons 10 ou 11).
- Meilleure prise en compte des dossiers féminins.

Après discussion, ils conviennent que cela pourra évoluer pendant la CAPA et disent que le listing reçu n'est pas

définitif. L'audience dure plus d'une heure.

Le lendemain, après avoir terminé tout le travail le matin, nous allons à la CAPA et commençons par lire une déclaration que vous trouverez sur le site du SNES DIJON.

Nous intervenons d'emblée sur la situation de collègues qui ont plus de 4 ans dans le 11ème échelon et qui n'ont pas l'avis exceptionnel du Recteur. Les élus FSU par leur argumentation incessante, obtiennent que 10 avis exceptionnels soient ajoutés à des collègues 11+4 qui ne l'avaient pas avant la CAPA

De plus nous faisons remarquer qu'il manque pour quatre collègues l'avis du Recteur et des points ZEP ont été oubliés à deux collègues. Enfin et surtout nous nous étonnons que des collègues aient moins de points que l'an dernier. C'est le signe d'une **erreur** : en effet, pour onze d'entre eux, il manquait soit 80 ou 90 points pour un passage d'échelon au choix ou au grand choix. Ceci a eu pour conséquence de bouleverser l'ordre du listing où des collègues non proposés pouvaient alors l'être et par exemple, un collègue allait ainsi passer d'une place proche de la 400ème à un rang inférieur à 100.

Pour ne pas agir dans la précipitation et laisser des erreurs, nous convenons avec l'administration d'une autre date pour une deuxième CAPA sur le sujet.

Cette CAPA statue ensuite sur les congés formation, les allègements de service et postes adaptés et les contestations de notes administrative.

La prochaine CAPA a eu lieu le 6 mai

L'administration rectorale a tenu à dire qu'il s'agissait d'une erreur du logiciel national puisque plusieurs académies ont été touchées.

Conclusion Sur un listing de 731 noms, 146 personnes sont proposées. La CAPN aura lieu début juillet.

Préparer la CAPA hors classe demande un travail très important. Les commissaires paritaires FSU se partagent les disciplines, réalisent des statistiques pour appuyer leurs demandes et font une lecture du tableau d'avancement sous différents aspects. Ensuite, en intervenant sans cesse, en se relayant en séance, les six élus FSU s'organisent pour assurer pratiquement à eux seuls la défense des collègues et obtenir des changements. C'est toute cette énergie qui a permis d'obtenir depuis quelques années davantage de promus.

Benoît Chaisy, Alain Charlois, Florence Cougnot,
Valérie Hurlot Lavie, Françoise Lavau, Corinne Terreau